

C O N S E I L M U N I C I P A L
PROCES-VERBAL
SÉANCE DU 06 JUILLET 2016

L'an deux mille seize, le 06 juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gurvan MOAL, Maire.

Date de convocation : 30 juin 2016

Date d'affichage : 30 juin 2016

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Gurvan Moal, Jacques Moal, Aurélie Le Moal, Sylvie Nedelec, Bernard Kerleguer, Christian Guyonvarc'h, Irène Treguer, Daniel Léal, Jean-Paul Messenger, Marie-Pierre Laforge, Michel Bars, Mona Auffray, Dominique Kerdraon, Philippe Papin, Odile Martin, Aurélie Lannuzel, Ronan Tromeur, Guy Yaouancq, Fabrice Jacob, Gildas Roué, Isabelle Guérin, Jacques Gosselin, Ingrid Morvan, Conseillers Municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procurations :

Patrick Frin à Gurvan Moal
Nadine Grimal à Dominique Kerdraon
Agnès Roudaut à Mona Auffray
Marie Heron à Aurélie Lannuzel
Paul Lucas à Jean-Paul Messenger
Bernard Chaline à Bernard Kerleguer
Béatrice Perruchon à Odile Martin
Joselyne Moalic à Fabrice Jacob
Albert Kermarec à Daniel Léal

Excusée :

Catherine Guyader

Monsieur Jacques Gosselin a été nommé secrétaire de séance.

SOMMAIRE

- 2016-07-43 Installation classée pour la protection de l'environnement : Sill Dairy International, zone de Lavallot Nord
- 2016-07-44 Financement participatif : charte de partenariat entre la Ville de Guipavas et Bretagne Digital Participative - Kengo
- 2016-07-45 Adhésion de la commune au groupement de commande de Brest Métropole « marches généraux de travaux, services et fournitures tous corps d'état dans les bâtiments »
- 2016-07-46 Convention avec l'Etat et la caisse des dépôts et consignations : appui financier pour territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)
- 2016-07-47 Travaux de réalisation de vestiaires et d'un club house au complexe sportif de Kerlaurent – attribution des lots
- 2016-07-48 Travaux d'éclairage de la piste du vélodrome au complexe sportif de Moulin Neuf – attribution du marché
- 2016-07-49 Travaux de réaménagement et de restructuration des parkings et aires de pétanque du complexe sportif de Kercoco : avenant n°1 au marché
- 2016-07-50 Travaux de réhabilitation de la salle Jean Kergoat : approbation du programme et adoption du plan de financement
- 2016-07-51 Initiation scolaire à la langue bretonne dans les écoles publiques : renouvellement de la convention avec le conseil départemental pour la période 2016-2017

- 2016-07-52 Renouvellement de la convention d'adhésion au fonds de solidarité pour le logement en Finistère - année 2016
- 2016-07-53 Participation aux charges de fonctionnement d'établissements scolaires spécialisés
- 2016-07-54 Signature de conventions de partenariat dans le cadre du projet éducatif de territoire – année scolaire 2016/2017
- 2016-07-55 Attribution de subventions exceptionnelles aux associations
- 2016-07-56 Programmation culturelle - adoption des tarifs 2016/2017
- 2016-07-57 Location de vidéoprojecteurs : tarifs 2016
- 2016-07-58 Tréteaux chantants : fixation du tarif
- 2016-07-59 Fourniture de denrées alimentaires pour la restauration collective – attribution des marchés
- 2016-07-60 Fixation des rémunérations des animateurs vacataires
- 2016-07-61 Autorisation de remise gracieuse de la mise en débet du trésorier municipal
- 2016-07-62 Admission en non-valeur



La séance est ouverte à 18h30



ADOPTIONS DES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX
DES 2 MAI, 27 MAI ET 22 JUIN 2016

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Gildas Roué qui déclare : « Monsieur le Maire, il n'est pas dans mon habitude ni d'ailleurs d'aucun conseiller de cette assemblée de commenter les PV des séances précédentes. Cette fois tout de même j'interviens car à la lecture des procès-verbaux transmis pour validation, il m'est apparu que les propos tenus par certains n'étaient pas repris dans leur intégralité. J'en ai fait part à votre secrétaire qui a apporté les correctifs et je tiens d'ailleurs à souligner le travail important qu'elle a dû accomplir ces derniers jours pour finir les comptes-rendus de séances particulièrement longues. Je souhaite pouvoir faire un commentaire sur le contenu du PV relatif au Conseil Municipal du 22 juin. La lecture de ce procès-verbal me laisse dubitatif.

En effet, au sujet des projets d'AOT de Kerlaurent par le Stade Brestois 29, Monsieur Kerleguer du groupe Guipavas Solidaire a dit : « Ayant noué lors des réunions de travail des relations avec Denis Le Saint, je l'ai contacté directement. »

Soit ! Nous l'avons entendu et cela figure bien au procès-verbal. Alors, me direz- vous, il est où le problème?

Dans le Télégramme du 25 juin 2016, le journaliste écrit au sujet des élus Guipavas Solidaire : « Ils précisent aussi que ce ne sont pas eux qui ont contacté le Stade Brestois mais son président qui leur a donné des éléments. »

Il est là le problème! En salle du Conseil Municipal, j'entends un élu dire une chose et deux jours après à la presse il en dirait une autre ? Je ne comprends plus. Je n'ai pas vu de démenti dans la presse suite à cet article.

Alors évidemment, quand on veut lever un doute et que pour cela il suffit de poser une question, c'est tout simple de la poser. Et, puisque comme le dit un proverbe, « il vaut mieux s'adresser au bon Dieu qu'à ses saints », pour la question qui nous intéresse, c'est à Mr Le Saint lui-même qu'elle a été posée.

Il confirme la version qui figure au procès-verbal. Donc le procès-verbal dit vrai : Mr Kerleguer a contacté Mr Le Saint.

Je m'interroge alors : pourquoi un élu tient-il un certain propos en Conseil Municipal et l'inverse dans la presse ? Pourquoi 2 versions complètement contradictoires ? Il y aurait ce qui figure au procès-verbal d'un Conseil Municipal et ce que l'on voudrait faire croire aux Guipavasiens ? Les Guipavasiens qui consulteront le procès-verbal sur le site internet de la mairie pourront se poser la même question que moi !

Je continuerai malgré tout à lire quotidiennement la presse locale ; ayant la chance de siéger au conseil municipal, j'ai accès aux 2 versions ce qui n'est pas le cas de tout le monde ».

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur Bernard Kerleguer : « J'ai ici dans mes mains, des échanges de mails que j'ai eus avec Denis Le Saint concernant ces AOT. J'ai reçu le samedi 18 juin à 16h30, un mail de Denis Le Saint que tu peux consulter, il est confidentiel : « Salut Bernard, voici la convention d'utilisation du grand terrain synthétique que le Stade Brestois va partager avec l'ALC. Merci de me dire si tu vois quelque chose de contraignant. Bonne fin de journée. Denis. »

Je maintiens les propos que j'ai tenus. Nous avons eu les projets d'AOT en commission plénière à laquelle tu participais, sauf erreur de ma part. Suite à cette commission, où j'avais indiqué que nous n'avions pas reçu l'ensemble des documents, d'ailleurs, il n'avait pas été fait état de cette convention pour l'utilisation du grand terrain synthétique. C'est Denis Le Saint qui m'a transmis ce projet, comme j'ai reçu ultérieurement le projet de convention de bail entre le Stade Brestois et l'Amicale Laïque de Coataudon. Je l'ai reçu le mardi 21 juin à 20h51.

Ces documents sont à ta disposition si tu le juge utile. Ce qui est traduit après dans la presse, je le constate comme toi, mais ça ne sert à rien de polémiquer. Je ne vais pas les contacter pour leur dire ce qui est vrai et faux. Cela peut durer longtemps. J'ai les éléments et j'ai ma conscience pour moi. Je maintiens les propos que j'ai tenus ».

Monsieur Gildas Roué : « Les faits sont têtus quand même. Bernard nous embrouille dans des explications. Il y a un texte dans le procès-verbal et un différent dans la presse. Ce n'est pas des paroles d'évangiles, ni l'un ni l'autre je le conçois, mais c'est carrément opposé. Il faut m'expliquer, plus clairement que ça ».

Monsieur Bernard Kerleguer : « Je t'ai répondu. Je te montrerai tout à l'heure les documents ».

Monsieur le Maire met un terme au débat et demande s'il y a d'autres interventions pour la validation des procès-verbaux. Il donne la parole à Monsieur Jean-Paul Messager : « Comme il nous est demandé d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 juin, comme ce procès-verbal contient la conclusion in-extenso de l'intervention du Président du SIVU des Rives de l'Elorn, comme cette conclusion est une leçon de morale assénée à l'ensemble des groupes politiques de notre Conseil Municipal, vous me permettez, Monsieur le Maire, de faire ici quelques remarques. Contrairement à ce qui a pu être sous-entendu, notre but n'est pas uniquement d'obtenir des renseignements sur la marche du Sivu, de la dette à laquelle il doit faire face ou de la reconstruction de Ker Laouena. Nous avons souhaité prendre connaissance d'informations qui ne nous avaient pas été communiquées depuis le début du mandat, et à travers notre démarche, livrer ces données à l'ensemble de nos concitoyens. C'est pour cela qu'il nous a fallu demander l'inscription de cette question à deux conseils municipaux. Monsieur Nedelec s'est plié à cette demande et nous a apporté les éléments escomptés. Certains d'entre nous ont, ou ont eu, des parents hébergés dans les Ehpad dont nous connaissons le fonctionnement, l'engagement des bénévoles pour apporter des moments d'émotion et souvent de gaieté à ces personnes qui attendent avec plus ou moins de souffrance de quitter ce monde. Et nous participons aux kermesses voire à d'autres animations. Certains d'entre nous ont aussi des parents ou des connaissances parmi le personnel qui se dévoue pour la bonne marche des établissements, et nous savons combien leur tâche est difficile. Et, quand il faut leur apporter du soutien nous savons être là, comme ce fut le cas lors de la dernière campagne municipale. Nous agissons avec discrétion, mais nous sommes et seront attentifs à défendre le bien-être des uns et des autres. Monsieur le président du SIVU devra en tenir compte. Voilà pourquoi nous n'avons pas besoin de cette leçon de morale que Monsieur Yohann Nedelec a voulu nous adresser et qu'il avait minutieusement préparée. Et vous noterez, chers collègues, qu'il n'y a dans sa déclaration aucune pointe d'ironie et encore moins de l'autodérision. Car Monsieur Yohann Nedelec parlant de lui-même a déclaré : « Comme je suis plutôt un Président très modeste... ». Pour terminer je citerai cette phrase de Jean Rostand :

“La modestie témoigne d'ordinaire qu'on a l'orgueil à vif.” ».

Monsieur le Maire prend la parole: « Je vous ai demandé si vous aviez des commentaires sur les procès-verbaux et pas des règlements de compte, surtout sur des personnes absentes ».

Procès-verbal du 2 mai 2016 : Adopté à l'unanimité.

Procès-verbal du 27 mai 2016 : Adopté à l'unanimité.

Procès-verbal du 22 juin 2016 : Adopté à l'unanimité.

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL DU SIVU DES RIVES DE L'ELORN

Monsieur le Maire prend la parole : « L'ordre du jour devait démarrer par la modification de la composition du comité syndical du SIVU des Rives de l'Elorn. Vu quelques échanges de mails récents sur le sujet de la part de plusieurs groupes, je reporte ce point de l'ordre du jour ».

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Isabelle Guérin, qui déclare : « Je vais me permettre quand même un commentaire puisque effectivement, nous avons vu un mail qui vous a été envoyé très tôt ce matin, et qui amène quand même une certaine réflexion. Ce point était à l'ordre du jour, vous le retirez, je peux le comprendre. Je souhaiterais quand même intervenir là-dessus si vous m'y autorisez ? (Monsieur le Maire donne son accord).

Nous avons donc reçu une délibération qui précisait que le Président du SIVU proposait à chacune des 2 communes, Guipavas et le Relecq-Kerhuon, de disposer de 3 personnalités qualifiées.

Alors il semble qu'il y ait eu sur ce chiffre de 3, des commentaires émis. Il est vrai que Monsieur le Président du SIVU a parlé de 3, et dans la délibération proposée il est bien noté : « le Président propose que chacune des 2 communes disposent de 3 personnalités qualifiées ». Nous avons reçu la délibération de cette manière-là, et j'aurai tendance à dire comme le disait un Président de la République français toujours en vie « un chef c'est fait pour cheffer » ; donc moi quand on me dit et qu'on m'écrit que le Président a parlé de 3, je ne remets pas en cause cela. Le fait est qu'il est fait appel ici à des personnalités qualifiées. Je voudrais insister là-dessus : j'étais moi-même candidate, nous étions 3 personnalités qualifiées candidates. Je pense Monsieur le Maire que le terme de qualifié a un certain sens. Je ne vois pas beaucoup d'interprétation à ce mot là. Je voudrais quand même reprendre le statut qui prévoyait l'élargissement du Conseil syndical « afin d'apporter un éclairage et une expertise sur le fonctionnement, la gestion et le développement des activités des établissements. Chaque commune pourra le cas échéant désigner jusqu'à 6 personnalités qualifiées ». J'insiste : « le Président propose que chacun des 2 communes dispose de trois personnalités ». Je regrette qu'il faille enlever cette délibération. Je comprends maintenant votre position ».

Monsieur le Maire ajoute que le Relecq-Kerhuon a déjà délibéré sur le sujet. Il faut accorder les 2 communes pour qu'il n'y ait pas de déséquilibre. Il précise qu'il n'y a pas d'urgence et préfère donc reporter le sujet.

INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : SILL DAIRY INTERNATIONAL, ZONE DE LAVALLOT NORD

La société SILL Dairy International, Le Raden, 29860 Plouvien, a déposé en Préfecture une demande d'autorisation d'exploiter une usine de production de poudre de lait ZAC de Lavallot Nord.

Ce dossier a été déposé au titre de la législation sur les Installations Classées Pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

SILL Dairy International fait partie du groupe SILL Entreprises, qui est spécialisé dans différents domaines de l'industrie agroalimentaire. Le projet prévu sur la ZAC de Lavallot Nord développera :

- ✓ Le séchage de lait non infantile, en renforcement de la tour de séchage existante à Plouvien.
- ✓ Le séchage de lait infantile, en tant qu'activité nouvelle.

Le choix de la ZAC de Lavallot Nord confirme l'ancrage en Bretagne du groupe, tout en développant ses activités à l'international.

Il s'agit d'une implantation sur un terrain d'environ 10 hectares, qui permettra éventuellement une extension future à long terme. La ZAC de Lavallot Nord est hautement qualitative, notamment en matière de développement durable à travers les différentes prescriptions du règlement de ZAC.

Le futur site aura une capacité de production pouvant atteindre 90 T/jours de produits finis. Les activités classées seront les suivantes :

Régime « autorisation »

- ✓ La réception, le traitement et la transformation de lait et produits laitiers, avec une capacité journalière de 2 090 000 litres équivalent lait en poudre.
- ✓ Le traitement et transformation de matières premières en vue de la fabrication de produits alimentaires, la capacité pouvant atteindre 90 T/jours.

Régime « déclaration »

- ✓ Le stockage de produits combustibles
- ✓ L'installation de combustion au gaz naturel
- ✓ L'emploi de liquides comburants
- ✓ L'emploi d'ammoniac pour les installations de réfrigération
- ✓ L'usage de fluides frigorigènes fluorés

La ZAC de Lavallot Nord a fait l'objet d'un dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, approuvé par arrêté Préfectoral du 3 juin 2014.

Le terrain du projet SILL Dairy est situé à cheval sur les bassins versants 2 et 3 de la ZAC, qui recevront les eaux pluviales du site avec un débit unitaire n'excédant pas 3 l/s/ha correspondant au débit de fuite du bassin d'orage étanche sur le terrain de la SILL.

L'aménageur de la ZAC, Brest Métropole Aménagement (BMA) a fait réaliser des études portant sur l'impact de la ZAC sur les eaux souterraines et le captage des hameaux alentours, géré par l'association d'eau de Créac'h Burguy. Ces études font apparaître une qualité variable de la source captée.

L'impact de la ZAC et du projet de la SILL se déroulera principalement en phase travaux avec un impact possible sur la partie superficielle des terrains drainant la nappe. Brest Métropole prendra en charge l'approvisionnement du réservoir d'eaux brutes des riverains desservis par l'association pendant les travaux de terrassement si des perturbations apparaissent sur le prélèvement en eau. Conscient de l'attachement des résidents des trois villages à leur approvisionnement communautaire en eau potable, à partir d'une source dont ils assurent eux même la gestion, un approvisionnement communautaire constitutif de l'identité de ce quartier, le Conseil Municipal de Guipavas demande à Brest Métropole, Brest Métropole Aménagement et à la SILL, de s'engager également une fois les travaux d'aménagement et de construction achevés, à garantir aux riverains et adhérents de l'association des trois villages, un approvisionnement en eau potable à partir de la source, comme avant les travaux.

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable au projet présenté.

Avis de la Commission

- *Urbanisme, Logements, Travaux, Environnement, Agriculture, Vie économique, Déplacement* : **Favorable**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Fabrice Jacob : « Certes il y aura des problèmes de flux de camions à gérer et surtout à anticiper de la part de la Métropole et du Département et c'est assez inquiétant. On a reçu quelques informations complémentaires lors des commissions : des grandes modifications ont été apportées par le groupe La Sill pour préserver les nappes apparemment, donc notre groupe votera favorablement, le temps de voir ce que donnera l'enquête publique. »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard Kerleguer qui déclare : « Monsieur le Maire, nous avons été informés par le collectif des riverains de l'association de la source de Creach Burguy qu'ils avaient sollicité de votre part l'autorisation de faire une déclaration relative à ce dossier en début de séance. Ils auraient reçu de votre part un avis défavorable. Monsieur le Maire, pouvez-vous nous confirmer ce refus ? »

En réponse, Monsieur le Maire déclare : « Cela me permettra d'expliquer comment fonctionne aujourd'hui ce projet. La Métropole, BMA et les élus nous réunissons régulièrement, environ une fois par mois en mairie de Guipavas, pour discuter non pas seulement du problème de la SILL, mais c'est le premier projet qui aujourd'hui inquiète les riverains notamment par rapport à la source, mais il y a d'autres sujets d'inquiétudes. Ils sont donc reçus, ce qui n'était pas le cas auparavant, ils sont écoutés, les débats ont lieu, des experts sont aussi parfois invités pour discuter des éventuels risques. Le porteur de projet lui aussi est invité pour expliquer le fonctionnement des dispositifs mis en place pour préserver au maximum la qualité de ce qui peut arriver dans la citerne, en tout cas avant le traitement fait par l'association Creach Burguy. C'est vu en direct avec eux, il y a beaucoup de personnes présentes, les gens sont sincères dans le sens où rien n'est masqué, d'un côté ou de l'autre, que ce soit sur les inquiétudes d'un côté ou sur les propositions faites de l'autre. Des petits problèmes sont parfois remontés, et cela permet d'alerter les services de la Métropole ou BMA afin de les résoudre. Il y a beaucoup d'échanges sur le sujet, c'est pour cela que ce n'était pas le lieu pour une déclaration sur la question posée.

Aujourd'hui nous sommes en travail avec eux, en échange, des solutions ont déjà été proposées sur, comme la dit Fabrice Jacob, les fondations, complètement modifiées. Un travail est également mené par BMA sur les écoulements. La Métropole a proposé qu'en cas de soucis, l'approvisionnement en eau se ferait immédiatement et de manière gratuite pour pouvoir ne pas couper l'eau aux riverains. Il y a des besoins classiques des particuliers mais aussi des sociétés agricoles. Nous avons ici des contraintes et objectifs, mais un objectif partagé de ce comité de suivi qui est de garantir que demain les riverains de ces 3 lieux-dits puissent continuer à utiliser l'eau de source comme ils l'utilisent aujourd'hui. L'objectif est partagé par tous, les moyens sont mis en place, et il y a déjà un suivi qui a démarré pendant les travaux, et il perdurera par la suite. Voilà un peu l'ensemble des dispositifs. Concernant la circulation, c'est régulièrement vu en comité de suivi.

Il y a des choses à voir, il y a des sens interdits sauf riverains qui vont être posés à certains endroits, des dispositifs vont être proposés ou sont déjà faits. Des ralentisseurs ont été posés et vont être modifiés, car ils sont assez dangereux malgré tout. Cela a peut-être déjà été fait par BMA. C'est un ensemble, il y a des instances où l'on en discute très sérieusement, pas plus tard que cette semaine. Des échanges ont lieu, ils se poursuivent, le comité de suivi ne s'arrêtera pas au seul projet de la SILL, puisque d'autres entreprises pour cette phase sur Lavallot Nord sont candidates et porteront un projet qui pourrait aussi avoir des impacts, il faut donc absolument continuer ce comité de suivi ».

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christian Guyonvarc'h, qui déclare : « Effectivement il existe un comité de suivi qui réunit les riverains concernés par le projet d'implantation de l'usine de la SILL, ainsi que des élus de la commune, de Brest Métropole et des représentants de BMA. Sauf erreur de ma part, c'est la première fois depuis le début du mandat que notre Conseil Municipal a à connaître ce dossier. Qui plus est, il nous est demandé de délibérer. Je ne peux qu'abonder dans votre sens quand vous dites que les conseillers municipaux ici réunis, sont les seules personnes habilitées à voter. Mais je ne m'explique pas que, alors que c'est la première fois que notre instance est appelée à examiner ce dossier, qu'il s'agit probablement d'un des trois principaux projets économiques du mandat sur notre commune avec l'implantation de Le Saint et le projet d'ouverture l'année prochaine du centre commercial Leroy Merlin; Sachant également que ce projet concerne très directement un certain nombre de concitoyens, je ne comprends pas votre refus qu'une déclaration soit faite par un représentant des riverains, de façon cadrée bien entendu. C'est à vous de définir les conditions de cette déclaration, le cas échéant le temps imparti, la tonalité, le contenu...je ne comprends pas votre opposition au principe même d'une déclaration. Il est très courant que dans des conseils municipaux ou des conseils communautaires, le Président donne la parole à des citoyens qui ne sont pas élus, pas membres de l'assemblée, qui souhaitent intervenir sur des sujets qui sont traités par ailleurs dans des instances spécifiques, des instances ad hoc, cela se fait très couramment. Par exemple au Conseil Municipal de Brest et au Conseil Métropolitain de Brest dont nous faisons partie tous les 2. Je ne comprends donc pas Monsieur le Maire votre réponse négative par principe ».

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard Kerleguer : « au vu de ces éléments, je peux demander une suspension de séance de 5 minutes afin d'affiner notre vote ? »

Monsieur le Maire accorde la suspension de séance.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christian Guyonvarc'h : « Vous avez souligné tout à l'heure votre attachement à ce que les riverains puissent être approvisionnés en eau potable à partir de leur source à l'issue des travaux. Nous partageons ce souci, mais il y a une difficulté dans la délibération qui nous est proposée puisque la délibération qui nous est soumise ne porte que, s'agissant de l'approvisionnement en eau des riverains, sur la garantie d'approvisionnement à partir du réseau public pendant la phase de travaux. Nous souhaiterions proposer un complément au texte soumis ici, un complément qui viserait à ce que le Conseil Municipal de Guipavas demande aux parties concernées, c'est-à-dire Brest Métropole, Brest Métropole Aménagement et la SILL, de s'engager à ce qu'à l'issue des travaux, les riverains puissent être à nouveau approvisionnés en eau potable à partir de leur source. Nous avons rédigé quelque chose de court, dont je peux faire la lecture si vous l'acceptez. »

Monsieur le Maire donne son accord.

Monsieur Christian Guyonvarc'h poursuit : « Cela viendrait compléter le dernier paragraphe et serait en accord avec la phrase qui précède : « Conscient de l'attachement des résidents des trois villages à leur approvisionnement communautaire en eau potable, à partir d'une source dont ils assurent eux-mêmes la gestion, un approvisionnement communautaire constitutif de l'identité de ce quartier, le Conseil Municipal de Guipavas demande à Brest Métropole, à Brest Métropole Aménagement et à la SILL, de s'engager également une fois les travaux d'aménagement et de construction achevés, à garantir aux riverains et adhérents de l'association des trois villages un approvisionnement en eau potable à partir de la source, comme avant les travaux ».

Monsieur le Maire prend la parole : « Oui, cela va tout à fait dans le sens de ce que j'ai dit tout à l'heure. On dit souvent que cela va mieux en le disant, là cela va mieux en l'écrivant. J'interroge les autres groupes est ce que vous êtes favorables à ce rajout ? »

Les autres groupes sont favorables.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Sylvie Nedelec : « Simplement pour préciser que, étant juge et partie, je ne prends pas part au vote ».

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité

Ne prend pas part au vote : Mme Sylvie Nedelec

FINANCEMENT PARTICIPATIF : CHARTE DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE GUIPAVAS ET BRETAGNE DIGITAL PARTICIPATIVE - KENGO

Le financement participatif ou crowdfunding est un mécanisme de financement ou d'investissement alternatif qui privilégie le lien social et de proximité pour collecter des fonds sur Internet grâce aux réseaux sociaux. Généralement un grand nombre d'épargnants apportent chacun des petites sommes qui permettent d'atteindre des montants importants pour financer le ou les projets proposés.

Dans ce cadre, il est envisagé d'établir une charte de partenariat entre la ville de Guipavas et Bretagne Digital Participative dont la plateforme web Kengo est dédiée au financement participatif par le don pour le développement et le rayonnement de la Bretagne. L'entreprise est située 355 rue Antoine de Saint Exupéry à Guipavas. Les objectifs fixés seraient les suivants :

- faire connaître la plateforme Kengo aux Guipavasiens à travers des supports de communication (article dans Guipavas le mensuel ou le site internet de la ville) mais aussi à l'occasion de rencontres avec les Guipavasiens (assemblées générales d'associations, forum avec les entrepreneurs, etc ...),
- identifier et intervenir de façon concertée avec la plateforme Kengo sur des sujets d'intérêt commun dans le but de faire transiter les dons par cette dernière et compléter et/ou renforcer ainsi l'intervention de la ville. A titre d'exemple, ci-après quelques thématiques qui pourront être retenues : la valorisation du patrimoine de la commune, la citoyenneté et l'éducation face la violence, l'animation commerciale pour la dynamisation des commerces de proximité, les équipements touristiques d'intérêt général.

Le partenariat ne fera l'objet d'aucune rémunération entre la ville et la plateforme, ni de versement direct de don à la ville.

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver ce projet
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la charte de partenariat ci-jointe

Avis de la Commission

- *Urbanisme, Logements, Travaux, Environnement, Agriculture, Vie économique, Déplacement* : **Favorable**

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

**ADHESION DE LA COMMUNE AU GROUPEMENT DE COMMANDE DE BREST METROPOLE
« MARCHES GENERAUX DE TRAVAUX, SERVICES ET FOURNITURES TOUS CORPS
D'ETAT DANS LES BATIMENTS »**

La réglementation applicable en matière de marchés publics offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes.

Prévus par l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle, et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

Dans le cadre notamment de la mise en œuvre du schéma de mutualisation des services et de coopérations conventionnelles avec Brest Métropole, la commune de Guipavas souhaite adhérer au groupement de commande relatif aux marchés généraux de travaux, services et fourniture, tous corps d'état dans les bâtiments.

Les membres actuels de ce groupement sont Brest Métropole, le CCAS de la ville de Brest et les villes de Brest et du Relecq-Kerhuon. Les nouveaux membres qui souhaitent adhérer sont les villes de Plouzané, Bohars, Gouesnou et Guilers.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adhérer au groupement de commande « Marchés généraux de travaux, services et fournitures tous corps d'état dans les bâtiments »
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au groupement de commande, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Avis des Commissions

- *Urbanisme, Logements, Travaux, Environnement, Agriculture, Vie économique, Déplacement* : **Favorable**
- *Administration Générale, Communication, Finances, Personnel, Démocratie, Citoyenneté* : **Favorable**

Monsieur Daniel Léal précise que c'est une possibilité et non une obligation. Il n'y a pas d'obligation à adhérer à tous les marchés.

Monsieur le Maire ajoute : « Ce qui nous intéresse essentiellement dans le cours terme ce sont les diagnostics radon ou amiante. C'est là où l'on pense pouvoir gagner en commande groupée, là où il n'y a pas d'urgence en terme d'achat ».

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité

**CONVENTION AVEC L'ETAT ET LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS :
APPUI FINANCIER POUR TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE
POUR LA CROISSANCE VERTE (TEPCV)**

Le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie a lancé, en septembre 2014, un appel à projet intitulé « Territoires à Energie Positive pour la croissance verte » (TEPCV). Brest Métropole a été désignée lauréate et a conventionné, le 24 juin 2015, un premier appui financier de 500 000 €.

Il est prévu la possibilité pour les territoires les plus engagés, de proposer un avenant à la convention TEPCV autour d'un second programme d'action d'un montant maximum de l'aide de 1 500 000 €.

Le projet présenté par Brest Métropole dans le cadre de l'avenant Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte a été élaboré en concertation avec les communes de Brest Métropole afin de donner une impulsion pour encourager les actions concrètes qui peuvent contribuer à atténuer le changement climatique, à encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales.

Le programme d'actions soumis à l'avenant porte sur les six domaines suivants visés par le TEPCV :

- Réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public,

- Diminution des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports,
- Développement de l'économie circulaire et de la gestion durable des déchets,
- Production d'énergies renouvelables locales,
- Préservation de la biodiversité, protection des paysages et promotion d'un urbanisme durable,
- Promotion de l'éducation à l'environnement, de l'éco-citoyenneté et mobilisation des acteurs locaux.

Il constitue ainsi un projet de territoire équilibré entre des actions relevant des compétences métropolitaines et des compétences communales, principalement autour de la rénovation des bâtiments publics, en associant la ville de Brest et les communes de Bohars, Guilers, Guipavas, Le Relecq-Kerhuon.

La répartition de l'appui financier complémentaire de 1 500 000 € sera de 50% pour Brest Métropole, 25% ville de Brest et 25% à répartir entre les communes ayant présenté des projets selon l'adéquation de leurs actions par rapport aux domaines visés par TEPCV, avec pour celles-ci un taux d'aide de 40%.

Les actions sélectionnées pour la convention sont concrètes et applicables à court terme ; elles seront réalisées ou démarrées en 2016-2017.

Pour la ville de Guipavas, les actions sont les suivantes :

- *Action 20* : optimisation énergétique du Patrimoine publique de la ville de Guipavas,
- *Action 21* : salle omnisports Jean Kergoat, projet global d'amélioration énergétique (éclairage, isolation, menuiseries extérieures, VMC).

L'investissement prévisionnel est de 430 000 € pour un appui financier de 172 000 €.

La mise en œuvre du dispositif financier est assurée par la Caisse des Dépôts et Consignations au titre de fonds de financement de la transition énergétique.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les dispositions qui précèdent et d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le représentant de l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignations la convention d'appui financier pour Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte relative à Brest Métropole, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Avis des Commissions

- *Urbanisme, Logements, Travaux, Environnement, Agriculture, Vie économique, Déplacement* : **Favorable**
- *Administration Générale, Communication, Finances, Personnel, Démocratie, Citoyenneté* : **Favorable**

Monsieur le Maire complète : « Le Ministère a signé la convention donc nous ne parlons plus d'un appui financier hypothétique mais certain. C'est une bonne nouvelle, je tenais à vous en informer car nous l'avons appris il n'y a pas très longtemps. Cela permet aussi de consolider certaines recettes en termes de subventions, que nous espérions en tout cas. »

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

TRAVAUX DE REALISATION DE VESTIAIRES ET D'UN CLUB HOUSE AU COMPLEXE SPORTIF DE KERLAURENT – ATTRIBUTION DES LOTS

Par délibération n°2015-09-59 et n° 2016-05-29, le Conseil Municipal a approuvé le programme et le plan de financement pour la réalisation de vestiaires à Kerlaurent. Conformément au Code des Marchés Publics, un avis d'appel public à concurrence a été lancé le 2 novembre 2015, sous forme de procédure adaptée.

Par délibération n°2016-02-03, l'ensemble des lots a été déclaré sans suite en raison d'un dépassement de 16 % du budget alloué.

Une nouvelle consultation a été lancée le 8 avril 2016, sous forme de procédure adaptée, conformément au Code des Marchés Publics. Après analyse des offres lors de sa séance du 13 juin 2016, la Commission d'Appel d'Offres propose de retenir les entreprises suivantes :

ENTREPRISES RETENUES	Adresse	N° du lot	Désignation	Montant HT	Options *	Total HT	TOTAL TTC
SAS TALEC	81 Kreac'h Losked 29880 PLOUGUERNEAU	1	VRD	51 544,17		51 544,17	61 853,00
SARL COSTA Maçonnerie	380 rue Henri Laborit ZA de la Gare 29470 LOPERHET	2	Gros Œuvre	222 115,77	2 367,58	224 483,35	269 380,02
MCA SCOP	ZA Kerdaniou 29530 PLOUNEVEZ-DU- FAOU	3	Charpente bois	20 500,00		20 500,00	24 600,00
SAS BIHANNIC	5 Route de Kervallan 29200 BREST	4	Couverture Etanchéité Bardage	77 500,00	12 200,00	89 700,00	107 640,00
SAS BVO Menuiseries	35 avenue de la 1ère D.F.L. 29200 BREST	5	Menuiseries extérieures aluminium	19 490,87		19 490,87	23 389,04
FERRONNERIE LOBLIGEIS	ZAC de Mespaul 6 rue des Ateliers 29290 SAINT RENAN	6	Serrurerie	9 076,52	16 733,85	25 810,37	30 972,44
EURL LE ROUX	Bourg 29290 TREOUERGAT	7	Menuiseries intérieures bois	26 710,88		26 710,88	32 053,06
SAS LE GALL PLAFONDS	3 route de Kervallan 29200 BREST	8	Cloisons Doublage Faux plafonds	12 500,00		12 500,00	15 000,00
SA SALAUN	17 rue Eugène Bourdon ZI de Kergonan 29200 BREST	9	Revêtements de sols Faïence	36 950,00		36 950,00	44 340,00
SAS CELTIC CHAUFFAGE	165 rue Jules Jansen BP 70032 29801 BREST CEDEX 9	10	Chauffage Ventilation Plomberie	119 000,00		119 000,00	142 800,00
CEGELEC PORTES DE BRETAGNE	Centre de Brest 10Bis Boulevard Gabriel Lippmann - BP 155 29803 Brest Cedex 9	11	Electricité	30 000,00		30 000,00	36 000,00
TOTAUX				625 388,21	31 301,43	656 689,64	788 027,57

*** Options :**

Lot 2 : Fondations pour auvent

Lot 4 : * Etanchéité et EP du auvent métallique

Lot 6 : Charpente de l'auvent

Au vu de cet avis, il est proposé au Conseil Municipal de retenir les entreprises mentionnées ci-dessus, d'approuver les différentes pièces du marché, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement sur la base des montants indiqués, ainsi que toutes les pièces à intervenir.

Avis de la commission d'appel d'offres : Favorable

Avis des Commissions

- *Urbanisme, Logements, Travaux, Environnement, Agriculture, Vie économique, Déplacement* : **Favorable**
- *Administration Générale, Communication, Finances, Personnel, Démocratie, Citoyenneté* : **Favorable**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Isabelle Guérin, qui déclare : « J'ai déjà eu l'occasion d'intervenir aux conseils des 3 février 2016 et 2 mai 2016 sur la construction des vestiaires à Kerlaurent pour les footballeurs de l'ALC. Je ne peux que regretter que l'enveloppe budgétaire de 569 000 € initialement prévue pour cette réalisation ne puisse suffire à mener à bien le projet tant attendu par l'ALC Foot.

Il y a eu au départ une erreur d'appréciation de 110 000 € de la part du maître d'œuvre mais cela n'aura pas été la seule. Je suis obligée de rappeler qu'au conseil du 03 février dernier, j'avais terminé mon intervention en disant : « au final, la dépense prévue va grimper ». Il m'avait aussitôt été répondu par M. l'adjoint à l'urbanisme de l'époque ceci : « contrairement à ce que tu peux émettre, l'objectif principal est de rester dans l'enveloppe des 569 000 € et de ne pas la dépasser ».

Force est de constater que la conclusion que j'avais émise sans lire dans le marc de café ni une boule de cristal se révèle exacte ! Et on va dépasser le montant prévu au PPI 2016-2020 à savoir 762 000 € ! Mais bon, le PPI prévoyait à côté de cela 162 000 € pour le vélodrome, on fait une économie, on devrait s'y retrouver. Cela amène tout de même une remarque. Quand je vois l'attention toute particulière portée par l'ex- adjoint à l'urbanisme au dossier des AOT de Kerlaurent pour le Stade Brestois 29, je crois qu'une attention aussi importante ou plus importante même, aurait pu et dû être portée au dossier des vestiaires de Kerlaurent pour les footballeurs guipavasiens. J'ai un peu de mal à comprendre et surtout je regrette toutes les erreurs commises sur ce dossier. »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard Kerleguer : « Je vais peut-être répondre, puisqu'il semble qu'aujourd'hui ça soit la saint Bernard. Comme tu souhaites avoir quelques renseignements, effectivement je t'avais indiqué que ce dossier on souhaitait qu'il reste à 569 000 €, budget initial. Lors du BP, le montant a été augmenté. Si tu regardais de plus près le dossier, les 762 000 € TTC, je te signalerai que ce n'est pas non plus le coût exact puisque, tu étais présente aux commissions finances, j'avais relevé que dans la somme qui nous est proposée aujourd'hui, il n'est pas inclus le coût des réseaux. On aura la réponse puisque Monsieur le Maire s'était engagé en commission à nous apporter le coût exact. Par contre, pour répondre un peu plus précisément à tes doutes, je te signale que ce n'est pas l'adjoint à l'urbanisme qui portait ce dossier. J'ai répondu à des questions lors du conseil du 3 février, le dossier des vestiaires de Kerlaurent était porté initialement par l'adjoint au sport et l'adjoint aux travaux. Depuis la démission de certains adjoints du groupe Guipavas solidaire, ce dossier n'est porté que par l'adjoint au sport, qui pourra peut-être t'apporter des réponses sur les nouveaux montants. Personnellement je ne pourrai pas t'apporter de réponse complémentaire. »

Mme Isabelle Guérin précise qu'elle avait bien noté à l'époque qu'effectivement c'était l'adjoint à l'urbanisme qui lui avait répondu, c'est pour cela qu'elle considère que la personne qui lui a répondu est la personne qui connaît le mieux le dossier.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel Léal, qui déclare : « Les vestiaires et le club-house du complexe de Kerlaurent sont une réalisation attendue de longue date par les associations sportives de la commune, en particulier par une des plus grandes associations de Guipavas, emblématique du quartier de Coataudon, l'ALC, qui vient de fêter son 70ème anniversaire. Le groupe Guipavas Solidaire votera cette délibération pour que le projet devienne réalité. Nous voulons néanmoins rappeler deux éléments budgétaires et poser une question :

Premièrement, les 11 lots de travaux se montent, avec les options, à la somme de 788 027 € TTC. C'est fort heureusement, moins que le résultat du 1er appel d'offres (- 36 000 €) mais c'est tout de même 26 000 € de plus que ce qui était prévu au PPI 2016-2020.

Rétrospectivement on peut conclure qu'on a bien fait de ne pas rompre les ponts avec l'architecte quand un défaut d'appréciation du lot plomberie a été constaté. Plusieurs élus du groupe Guipavas Solidaire, alors adjoints au maire, avaient plaidé auprès de vous, Monsieur le Maire, pour reprendre la négociation avec l'architecte et ont fini par être entendus sur ce point. S'il y avait eu rupture avec l'architecte la facture aurait été bien plus lourde pour la commune car il aurait fallu lui verser une indemnité mais aussi lui laisser l'intégralité de ses plans, donc reprendre toutes les études à zéro. Le dépassement budgétaire de 26 000 € par rapport au PPI n'est pas le seul en investissement cette année. Certes, une économie importante devrait être réalisée sur le chantier de l'éclairage de la piste du vélodrome au Moulin Neuf mais les dépassements budgétaires interviennent dans un contexte où le budget 2016 devra être rapidement réactualisé du fait de plusieurs contraintes nouvelles qui sont apparues depuis le vote du budget primitif. Notre collègue Christian Guyonvarc'h les a détaillées lors d'un précédent conseil, je n'y reviendrai pas.

Deuxièmement, et ceci vient confirmer la nécessité d'une actualisation du budget 2016, le montant global d'un peu plus de 788 000 € TTC sur le chantier de Kerlaurent n'intègre pas certains travaux de réseaux et de voirie. Sur ce point les discours ont été fluctuants, voire contradictoires, ces dernières semaines. En effet :

- devant la Commission d'Appel d'Offres vous aviez dit, Monsieur le Maire, que ces travaux seraient pris en charge par le Stade Brestois 29,
- devant la commission urbanisme-travaux les services nous ont dit que le reste à charge pour la commune serait de l'ordre de 30 000 €,
- devant la commission des finances qui a suivi vous avez évoqué, Monsieur le Maire, une dépense de l'ordre de 10 000 €. A l'occasion de cette commission vous vous étiez engagé à nous apporter une réponse précise en vue du conseil municipal du 6 juillet. Nous y sommes. Alors pouvons-nous obtenir aujourd'hui une réponse précise et définitive à la question du reste à charge pour la commune sur les travaux de voirie et de réseaux qui ne sont pas intégrés dans la délibération que nous allons voter aujourd'hui ? »

Monsieur le Maire prend la parole : « Pour répondre aux questions, nous avons eu le chiffrage réseaux-voirie, il est de 34 000 €. Nous avons un budget de 30 000 €, on est à peu près dans ce budget-là. Pour ce qui est de l'ouverture des plis, il est vrai que la plus grosse erreur avait été faite au départ sur l'estimation de la plomberie, qui avait été complètement ratée par l'architecte en question. Je ne reviendrai pas sur les relations que nous avons eues avec l'architecte. Tout le monde se posait la question, et pas que Monsieur le Maire, sur ce que l'on devait faire ? Est-ce qu'on devait effectivement repartir avec une autre maîtrise d'œuvre ou est-ce que l'on devait continuer avec lui ? C'était quand même une question qui devait se poser, d'ailleurs elle a même été posée en Conseil par certains d'entre vous en disant « en tout cas vous ne l'oublierez pas pour les prochains projets ». Il faut savoir que si vous rompez les ponts avec un architecte sur ce type de marché, non seulement il part avec une somme que vous lui devez, mais en plus il n'est pas obligé de vous transmettre la propriété des plans, il faut donc recommencer. C'est la loi. Tout ceci a fait pencher la balance pour qu'effectivement on continue, en mettant un peu de pression pour retourner à un chiffrage qui se rapproche le plus possible de l'enveloppe. Il faut mettre aussi en comparaison 2 choses : d'abord, et cela a été souligné plusieurs fois, nous avons aussi des bonnes nouvelles de temps en temps sur d'autres chantiers et tant mieux, on s'en est expliqué lors des commissions, nous y reviendrons tout à l'heure, et puis aussi, cela a déjà été annoncé lors d'un précédent conseil, mais certains préféraient avoir une notification écrite, la subvention FSILL de plus de 124 000 € qui correspond à ce projet et qui permet donc de compenser un peu tout ça. Pour conclure, je dirai que nous avons l'occasion de répondre à des besoins et attentes qui datent un peu sur ce complexe. Terminer le complexe, les terrains en herbe, un terrain synthétique relativement récent mais qui avait des vestiaires vétustes, on va enfin pouvoir converger et c'est une bonne nouvelle. Globalement sur le BP 2016, la maîtrise reste de mise puisque nous avons aussi des bonnes nouvelles. Le planning des travaux fait que nous ferons un point en septembre/octobre sur l'état d'avancement, les consommations, et recettes que nous avons reçus. Vous aurez ainsi une vision assez nette du budget ».

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

TRAVAUX D'ECLAIRAGE DE LA PISTE DU VELODROME
AU COMPLEXE SPORTIF DE MOULIN NEUF – ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Conformément au Code des Marchés Publics, un avis d'appel public à concurrence a été lancé le 8 avril 2016, sous forme de procédure adaptée.

Après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 13 juin 2016, propose de retenir l'entreprise suivante :

ENTREPRISE RETENUE	Adresse	Montant de base HT	Option *	TOTAL HT	TOTAL TTC
<i>BOUYGUES ENERGIE ET SERVICES</i>	<i>12 rue Fernand Forest ZAC de Kergaradec BP 85 29850 GOUESNOU</i>	<i>43 901,60 €</i>	<i>5 692,00 €</i>	<i>49 593,60 €</i>	<i>59 512,32 €</i>
TOTAUX				49 593,60 €	59 512,32 €

* Option : 4 éclairages de sécurité restant allumés en cas de coupure de courant (autonomie 1h00)

Au vu de cet avis, il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'entreprise mentionnée ci-dessus, d'approuver les différentes pièces du marché, d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement sur la base des montants indiqués, ainsi que toutes les pièces à intervenir.

Il est également proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux demandes de subventions (Conseil départemental ou tout autre organisme susceptible d'accorder son concours financier).

Avis de la commission d'appel d'offres : Favorable

Avis des Commissions

- *Urbanisme, Logements, Travaux, Environnement, Agriculture, Vie économique, Déplacement : Favorable*
- *Administration Générale, Communication, Finances, Personnel, Démocratie, Citoyenneté : Favorable*

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

TRAVAUX DE REAMENAGEMENT ET DE RESTRUCTURATION
DES PARKINGS ET AIRES DE PETANQUE DU COMPLEXE SPORTIF DE KERCOCO :
AVENANT N°1 AU MARCHÉ

Par délibération du 2 mai 2016, le Conseil Municipal a retenu les entreprises chargées d'exécuter les travaux de réaménagement et de restructuration de parkings et d'aires de pétanque au complexe sportif de Kercoco.

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa réunion du 13 juin 2016, propose de donner un avis favorable à la demande suivante d'avenant :

ENTREPRISE	ADRESSE	LOT	N° avenant	NATURE DE L'AVENANT	MT HT Plus value	MT HT Moins value
ETS SPARFEL	Zone Artisanale de Mescoden 29260 Ploudaniel	1	1	Réalisation espace conteneurs (35 m2)	2 431,57	
				Travaux de sécurité supplémentaires à la demande du maître d'ouvrage	14 790,70	
				Modification de la sortie parking		-14 552,73
					HT	TTC
Total Sparfel avenant n°1					2 669,54	3 203,45

Récapitulatif du marché

ENTREPRISES RETENUES	N° du lot	Désignation	Offre de base (Montant HT)	Options (Montant HT)	Avenant n°1	TOTAL HT (Avec options)	TOTAL TTC (Avec options)
SPARFEL	1	Voirie	110 321,59 €	5 628,52 €	2 669,54 €	118 619,65 €	142 343,58 €
BOUYGUES ENERGIE ET SERVICES	2	Eclairage	11 325,00 €			11 325,00 €	13 590,00 €
TOTAUX			121 646,59 €	5 628,52 €	2 669,54 €	129 944,65 €	155 933,58 €

Au vu de cet avis, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant mentionné ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les différentes pièces du marché à intervenir.

Avis de la commission d'appel d'offres : Favorable

Avis des Commissions

- Urbanisme, Logements, Travaux, Environnement, Agriculture, Vie économique, Déplacement : **Favorable**
- Administration Générale, Communication, Finances, Personnel, Démocratie, Citoyenneté : **Favorable**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christian Guyonvarc'h : « La délibération qui nous est proposée aujourd'hui fait apparaître une plus-value d'un peu plus de 17 000 € mais aussi une moins-value de 14 552 €. Cette moins-value est une économie pour le budget de la commune qui découle directement de l'amendement que le groupe Guipavas Solidaire avait soumis au Conseil Municipal du 2 mai. Cet amendement qu'un de nos collègues de l'opposition avait qualifié de « pinaillerie » va permettre à la commune d'économiser 14 552€, et par ailleurs, permettra à la commune de mettre en vente un foncier de 241m², qui est un foncier destiné à l'habitat. Selon l'évaluation faite par France Domaine, ce foncier devrait rapporter de l'ordre de 40 000€. L'un dans l'autre, ce qui a été qualifié de pinaillerie au Conseil Municipal du 2 mai, permettra aux Guipavasiens d'économiser de l'ordre de 55 000 €. A titre indicatif, 55 000 €, et on le verra tout à l'heure car nous serons amenés à délibérer sur le marché des fournitures alimentaires, ça représente cette somme : environ deux à trois mois d'approvisionnement des cantines des écoles publiques de la commune. C'est pas mal pour une « pinaillerie » ».

Monsieur le Maire précise que l'un est dans un budget de fonctionnement et l'autre dans un budget d'investissement.

Il ajoute : « On l'a expliqué pendant les commissions, il y a effectivement – 14 000 €, puisqu'il y a une parcelle en moins, et + 17 000 € de l'autre côté car on en profite pour faire des travaux nécessaires pour la sécurité. On a une plus-value au total qui est relativement faible et qui permet de faire un ensemble plus cohérent ».

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA SALLE JEAN KERGOAT : APPROBATION DU PROGRAMME ET ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT

Datant de 1971, la salle Jean Kergoat, située dans le complexe sportif de Kercoco est classée en 3^e catégorie type X. D'une surface de 1617 m², elle est complétée d'une salle attenante de 760 m².

Cette structure accueille principalement des activités sportives comme le basket-ball, le volley-ball, l'escalade, le twirling, le tennis de table ainsi que celles des établissements scolaires. Elle comprend des tribunes, des vestiaires joueurs et arbitres, des sanitaires ainsi que des locaux de rangement. Cet équipement vieillissant ne répond plus aux attentes des utilisateurs, aux besoins d'accueil du public et aux projets sportifs des associations (montée en N3 de l'équipe féminine de basket-ball des Gars du Reun). Il n'a pas fait l'objet de mise aux normes et d'entretien depuis 45 ans et bénéficie d'un fort attachement sentimental des usagers. Ce projet initialement retenu dans le cadre de l'élaboration du plan pluriannuel d'investissement au titre de 2017 pour un montant de 750 000 € TTC exige de prévoir la préparation du dossier dès 2016 et de lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre dès que possible. Les travaux pourront ainsi être réalisés pour la 1^{ère} phase intégralement en 2017.

Compte-tenu des nouvelles opportunités d'aides financières de l'Etat, des préconisations de la commission de sécurité et de l'audit accessibilité, une seconde phase de travaux d'un montant de 570 000 € TTC est proposée. Cela s'intègre dans la rénovation complète du complexe sportif de Kercoco qui, après la création de l'espace Europe, va prochainement être doté de nouveaux parkings et d'une aire de pétanque. Cette seconde phase sera étudiée dans le cadre de la clause de revoyure du plan pluriannuel d'investissement prévue en 2017.

L'ensemble de ce projet répondra à la Réglementation Thermique 2012. Il se décompose comme suit :

1^{ère} phase :

- La réfection de la toiture de l'ensemble en intégrant l'étude charpente afin d'apporter une isolation performante de la couverture (présence d'amiante impactant fortement le coût des travaux),
- Le remplacement des châssis vitrés de la grande salle, des vestiaires et le sas d'entrée,
- La réfection de l'ensemble du réseau eaux pluviales, chenaux, gouttières et descentes,
- La réfection de l'ensemble de l'éclairage des deux salles, vestiaires et locaux annexes,
- Le remplacement de la ventilation mécanique contrôlée.
- Le remplacement du parquet y compris les tracés,

2^e phase :

- L'isolation thermique de l'ensemble des façades pour la performance énergétique,
- La réfection des tribunes en y intégrant des locaux de rangement,
- La réfection de l'ensemble des vestiaires, menuiseries bois, faïence, plomberie, sanitaires et portes métalliques,
- La rénovation totale des peintures murales dans les deux salles, les vestiaires, le hall et les locaux annexes,
- Le remplacement du filet dans la grande salle,
- La mise en conformité de la réglementation incendie des ERP,

- La mise en conformité de l'accessibilité intérieure des ERP,
- La signalétique.

Les dépenses prévisionnelles globales s'élèvent à 1 100 000 € HT soit 1 320 000 € TTC et se décomposent comme suit :

- Etudes et maîtrise d'œuvre : 30 000 € HT
- Construction du bâtiment : 1 060 000 € HT
- Missions diverses (SPS + contrôle technique) : 10 000 €

Le plan de financement prévisionnel tiendra compte des co-financeurs potentiels suivants (les montants sont calculés sur le hors taxe :

- Etat – Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (20 %) : 220 000 €
- Etat – Fonds de Soutien à l'Investissement Local (30 %) : 330 000 €
- Etat – Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) : 160 000 €
- Conseil régional : 100 000 €
- Conseil départemental : 60 000 €
- Apport de la commune : 230 000 € (y compris l'emprunt selon le montant des subventions accordées)

Afin de mener à bien ce projet, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le programme et le plan de financement prévisionnel,
- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre ainsi que pour les missions annexes,
- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer le marché d'appel d'offres pour la réalisation de ces travaux selon la procédure adaptée prévue par le code des marchés publics,
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des instances précitées ainsi qu'auprès de toute autre collectivité ou organisme susceptibles d'apporter son concours financier,
- D'autoriser Monsieur le Maire à inscrire au budget les crédits nécessaires et à signer tout document à intervenir dans le cadre de ce projet.

Avis des Commissions

- *Urbanisme, Logements, Travaux, Environnement, Agriculture, Vie économique, Déplacement* : **Favorable**
- *Administration Générale, Communication, Finances, Personnel, Démocratie, Citoyenneté* : **Favorable**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel Léal, qui déclare : « Le groupe Guipavas Solidaire vous a transmis un courriel en début de semaine posant quelques questions par rapport à cette délibération. Nous n'avons pas eu de réponse, je me permets donc de vous poser les questions. Merci. La délibération que vous soumettez au conseil municipal d'aujourd'hui présente ce chantier en deux phases successives de travaux, avec des dépenses prévisionnelles qui intègrent les crédits d'études et de mission:

- la première phase, qui interviendrait en 2017, serait budgétée à hauteur de 750.000 € TTC, soit le montant inscrit au PPI 2016-2020,

- la seconde phase, prévue en 2018, correspond au dépassement de l'enveloppe initiale, soit 570.000 € TTC.

Selon la délibération proposée au conseil municipal, le dépassement de 570.000 € TTC se justifie, je cite, « compte tenu des nouvelles opportunités d'aides financières de l'Etat (et) des préconisations de la commission de sécurité et de l'audit accessibilité ». Lors de la commission des finances du 27 juin et également lors de la commission Urba Travaux du 20 juin, vous nous avez indiqué que certaines de ces « opportunités d'aides financières » étaient conditionnées à l'inscription dans le programme de travaux d'une isolation performante, à savoir un bardage extérieur et une isolation en toiture, sur ladite salle, lesquels permettraient d'améliorer le confort des usagers. D'ailleurs le conseil d'aujourd'hui a délibéré sur la convention d'appui financier dans le cadre de l'appel à projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) pour lequel Brest

Métropole a été sélectionnée. Au titre de cette convention et pour ce projet la commune de Guipavas pourrait percevoir une subvention de 160.000 €.

Lors de la commission des finances du 27 juin 2016 les élus du groupe Guipavas Solidaire vous ont demandé si la délibération pouvait être modifiée de telle façon que l'inscription au budget de la commune de la 2ème phase de travaux, dont le coût correspond au dépassement de l'enveloppe initiale inscrite au PPI 2016-2020, soit non pas irréversible mais conditionnée à la concrétisation des « nouvelles opportunités d'aides financières ». Vous nous avez donné une réponse de principe favorable. Nous vous avons alors répondu que le contenu des deux phases de travaux devait être révisé en conséquence et qu'il convenait notamment de transférer les travaux relatifs à « l'isolation thermique de l'ensemble des façades pour la performance énergétique » de la phase 1 à la phase 2. A cette demande, cohérente avec la précédente, vous aviez également donné une réponse de principe favorable. Lors de la commission Urba travaux vous nous avez également assuré que les décisions sur ces subventions seraient connues avant le démarrage des travaux. Le 20 et 27 juin, dans l'attente d'une concrétisation de ces échanges dans la nouvelle rédaction de la délibération qui serait soumise au conseil municipal, les élus du groupe Guipavas Solidaire ont réservé leur vote. La délibération inscrite au conseil municipal aujourd'hui ne tient pas compte de nos remarques et en plus des modifications par rapport à la délibération qui a été examinée par les 2 commissions précitées. En effet, deux catégories de travaux qui étaient initialement inscrites dans la 2ème phase, prévue pour 2018, ont été intégrées dans la 1ère phase prévue en 2017, à savoir :

- la réfection de l'ensemble de l'éclairage des deux salles, vestiaires et locaux annexes,
- le remplacement de la ventilation mécanique contrôlée.

En outre, un nouveau poste de dépenses (signalétique) a été ajouté à la 2ème phase.

Nous pouvons donc supposer que le transfert de deux catégories de travaux de la 2ème vers la 1ère phase devrait logiquement augmenter l'inscription nécessaire de crédits en dépenses sur l'exercice budgétaire 2017 (une inscription qui serait donc supérieure à 750.000 € TTC). Ensuite parce qu'inscrire des travaux tels que « l'isolation thermique de l'ensemble des façades pour la performance énergétique » dans la 1ère phase, pour une réalisation en 2017, est de nature à rendre irréversible le dépassement budgétaire, que la commune obtienne ou pas les aides financières sur lesquelles vous comptez pour couvrir ce dépassement. Nous nous étonnons donc qu'en dépit de ces changements intervenus dans le contenu des deux phases de travaux entre la délibération présentée en commission et celle qui est présentée aujourd'hui vous nous présentiez toujours le même montant global et le même agenda de programmation des dépenses, à savoir 750.000 € TTC pour la 1ère phase et 570.000 € TTC pour la 2ème phase. Cela ne nous paraît pas cohérent. Pourquoi ne pas avoir simplement mis en 2^{ème} phase l'ensemble des travaux concernant les plus-values subordonnées aux aides financières et conservés en première phase les travaux prévus au PPI (comme par exemple le remplacement du parquet et la réfection des tribunes)? Mis à part quelques ajustements en termes de programmation de chantier et d'usage du bâtiment, nous ne voyons pas ce qui pourrait gêner. D'autant que la clause de revoyure prévue au PPI fin 2017 permettrait de recalculer l'ensemble du projet en ayant la connaissance du montant global des subventions ».

Monsieur le Maire prend la parole : « Effectivement, il y avait des inversions qui avaient été demandées. Il y a une chose sur laquelle il faut faire très attention, il faut malgré tout que tout ce qui est toiture, et tout ce qui est en hauteur à l'intérieur soient terminés avant d'attaquer le sol, sinon nous avons des surcoûts de protection de sol. Il avait été demandé une inversion sur le bardage à passer en phase 2 essentiellement, de remonter en phase 1 le parquet, et la mise en conformité qui devaient éventuellement passer en phase 1. C'est qu'une question de décalage mais oui c'était demandé, et cela permettait justement de ne pas faire le bardage si vraiment nous n'avions pas toutes les aides. Petite info sur le plan de financement, on a bien compris que les 160 000 € étaient relativement probables puisque le Ministère a signé. Tout ce qui est Conseil Départemental est en fait le contrat de territoire et cela a été accordé. 60 000 € c'est l'aide maximum, donc on n'aura pas en dessous. On peut quasiment compter dessus encore que. Concernant le Conseil Régional, on a reçu les 8 critères demandés pour pouvoir prétendre à une telle subvention, les 100 000 € c'est l'enveloppe maximum aussi. Il faut répondre à au moins 6 des 8 critères. La signalétique fait partie de ces critères. En analysant les critères, on est à 6 sur 8 avec un 7^{ème} un peu litigieux. On a donc de bonnes raisons de penser qu'on pourrait prétendre aux 100 000 €. Concernant la DETR, le sport est en 3^{ème} priorité, c'est donc beaucoup moins certain. Pour le FSILL cela marche plutôt bien, on a eu une bonne partie pour Kerlaurent. Si vous faites rapidement le calcul, on peut quand même espérer pas mal de subventions. Est-ce que le total permettrait de couvrir par exemple le bardage qui est relativement cher, mais qui justifie aussi l'appel à subventions ? Si c'est le cas, ça vaut le coup de lancer un projet comme cela.

Cela finirait complètement la salle Jean Kergoat et cela apporterait un confort supplémentaire à tous les usagers. Si ça ne couvre pas, on a cette clause de revoyure, et de toute manière le conseil municipal reste complètement maître de la situation.

On reviendra régulièrement vers vous sur ce projet. Ce que l'on veut éviter, c'est de se faire « coincer », ce qui a été le cas pour l'Awena où tout le programme avait été adopté plus bas que la réalité et du coup on a loupé une bonne partie des subventions, notamment la DRAC qui finance à hauteur de 20%. Il vaut mieux prévoir un peu plus, même là beaucoup plus, aller chercher un maximum de subventions et ensuite réfléchir par rapport au PPI et au BP 2017 et 2018. C'est dans cet esprit-là que l'on vous propose quelque chose qui va bien au-delà de ce que l'on avait imaginé au départ. Pour le phasage, je réponds favorablement, on en avait déjà discuté en commission. Pour le montant, on a le droit de faire un projet en dessous du programme, par contre pour un projet au-dessus du programme, il faut repasser devant le Conseil et en plus on loupe des subventions. »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Fabrice Jacob : « C'était juste pour signaler notre côté positif pour cette délibération, sur la teneur des propos qui viennent d'être tenus. Une salle neuve, je me suis renseigné sur l'Avel Vor à Plougastel Daoulas, on est sur 4 300 000 €, il y a le boulodrome en plus mais c'est assez conséquent. Je voulais juste faire un rappel quand Monsieur le Maire et son ancien adjoint à l'urbanisme parlent en même temps on ne comprend pas forcément, j'aimerais bien que la demande de parole soit respectée comme nous on le fait, une bonne fois pour toute, car ce n'est pas la première fois qu'on le signale. Ça serait sympa, merci. »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christian Guyonvarc'h : « Je voulais simplement revenir sur le sens de l'intervention de Daniel Léal, au nom de notre groupe, ça me semble une mesure de bon sens bien entendu que de soumettre au Conseil Municipal un programme de travaux et un plan de financement qui rendent ce programme de travaux éligible à l'obtention de subventions, je ne peux qu'abonder dans votre sens et partager votre avis en faisant la comparaison avec un équipement précédent, en l'occurrence la médiathèque. Maintenant, le contexte de financement des collectivités que nous connaissons est difficile pour tout le monde, y compris pour une commune comme Guipavas qui bénéficie néanmoins d'une bonne dynamique fiscale ; nous avons vu cette année que nous avons malheureusement de mauvaises nouvelles qui vont nous impacter très fortement et négativement. Dans ce contexte la question est de savoir si ce qui est voté aujourd'hui ne nous engage pas au niveau de dépassement de 570 000 € par rapport au PPI, c'est la question. Nous avons bien entendu votre réponse aujourd'hui, vous nous avez dit que non, que ce montant ne nous engage pas, que nous devons délibérer en ce sens pour pouvoir appeler les subventions. De ce point de vue nous voterons la délibération. Nous avons pris bonne note que si les subventions espérées n'étaient pas obtenues, nous pouvons en Conseil Municipal revoir le programme à la baisse, puisque nous avons pris des engagements auprès des Guipavasiens, à savoir réduire la dette. Ça a commencé mais il ne faudrait pas qu'elle reparte de l'avant, dans un contexte où les dotations de l'Etat vont continuer à baisser l'année prochaine et probablement au-delà de l'année prochaine, il suffit de lire les programmes des candidats ayant de bonnes chances d'être l'hôte prochain de l'Elysée. Il faut donc que l'on reste raisonnable, on a voté un PPI pas plus tard qu'en décembre 2015, il faut se donner les moyens de respecter ce PPI ou alors les délibérations que nous prenons ici n'ont guère de sens. »

Monsieur le Maire précise que s'il y a une clause de revoyure, le PPI sera soumis au Conseil Municipal, il s'y engage. « Réellement, si nous devons réduire le programme, nous irons à l'essentiel. Je sais qu'il y a des usagers de cette salle qui sont dans le public, qu'ils soient rassurés, nous connaissons très bien les priorités. Aujourd'hui, Jacques Moal travaille de concert avec les différentes sections d'associations qui utilisent cette salle, de manière permanente ou ponctuelle, pour dégager des priorités mais elles nous semblent évidentes (le sol, le toit, les sanitaires). Vous avez aussi un véritable défi, et je pèse mes mots, sur tout ce qui est planning, phasage, ordonnancement, parce que comme on l'a souligné tout à l'heure, les féminines sont montées en N3, un grand bravo à elles, tout ceci fait qu'elles auront besoin d'une salle avec les agréments nécessaires pour pouvoir évoluer que ce soit au niveau régional ou N3. Il y a aussi des tournois dans d'autres disciplines qui doivent pouvoir se dérouler, les écoles... Nous avons toutes ces contraintes là et ce n'est pas simple, mais en tout cas ce n'est que par la concertation, la discussion et les échanges qu'on trouvera toujours des solutions, et je m'y engage. Il est hors de question d'arrêter les activités des associations. Nous pourrions mener ce beau projet de Jean Kergoat. J'en ai discuté avec Madame Kergoat, épouse de Jean Kergoat, qui était ravie que la salle qui porte le nom de son mari ne soit pas démolie.

Cette délibération a un côté sentimental, il y a beaucoup de guipavasiens et guipavasiennes qui tiennent à ce que cette salle ne soit pas démolie, mais revue. C'est ce qui sera fait. Ce programme sera lancé dès 2017. »

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

**INITIATION SCOLAIRE A LA LANGUE BRETONNE DANS LES ECOLES PUBLIQUES :
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL
POUR LA PERIODE SCOLAIRE 2016-2017**

Dans l'objectif de répondre à la demande émanant des équipes pédagogiques et des parents d'élèves de transmettre aux enfants une connaissance de la langue bretonne, le Conseil Départemental a mis en place un dispositif d'initiation dans les écoles primaires publiques du Finistère depuis 2007.

La précédente convention adoptée par délibération du 1^{er} octobre 2013 était conclue pour une durée de trois ans pour la période 2013-2016 basée sur un enseignement de 30 heures de breton par classe (6 classes) durant l'année scolaire.

Cette convention arrive à échéance au 30 août 2016. A partir de la rentrée 2016, un nouveau socle commun, modifiant les cycles 1 et 2, entrera en vigueur majorant le nombre de classes (7 classes). Dans l'attente de l'adoption du schéma linguistique départemental, prévue en octobre 2016, il est proposé une nouvelle convention d'une durée de 1 an, correspondant à la prochaine année scolaire 2016-2017. Cela permettra de ne pas interrompre le dispositif.

La participation de la commune sera calculée sur une base correspondant à 50 % de la subvention globale, de laquelle sera soustraite la contribution du Conseil Régional de Bretagne (à titre indicatif 599,70 € par classe pour l'année 2016/2017).

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de financement de ces interventions avec le Conseil Départemental pour la période 2016-2017 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

Avis des Commissions

- *Vie scolaire, Petite enfance, Jeunesse, Solidarités, Affaires sociales, Handicap* : **Favorable**
- *Administration Générale, Communication, Finances, Personnel, Démocratie, Citoyenneté* : **Favorable**

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION AU FONDS DE SOLIDARITE POUR
LE LOGEMENT EN FINISTERE - ANNEE 2016**

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) du Finistère constitue l'un des outils visant à la mise en œuvre du droit au logement qui a pour vocation de favoriser l'accès ou le maintien dans le logement public défini par le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).

Brest métropole et les communes membres avaient signé avec l'Etat et le Conseil Départemental une convention d'adhésion à ce dispositif en septembre 1999.

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales confiant aux seuls départements la gestion du FSL, il est proposé de reconduire une telle convention avec le Conseil Départemental, Brest métropole et les communes membres.

Cette convention sera établie pour une durée d'un an soit pour l'année 2016.

La participation financière de la commune au FSL sera calculée sur la base suivante :

- 12 % du montant des aides financières allouées aux résidents de chaque commune durant l'année précédente,
- 50 % du coût, hors frais de structure, des mesures engagées par le FSL pour l'accompagnement social lié au logement durant l'année précédente sur chaque commune du territoire.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer au Fonds de Solidarité Logement du Finistère et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

Avis des Commissions

- Vie scolaire, Petite enfance, Jeunesse, Solidarités, Affaires sociales, Handicap : **Favorable**
- Administration Générale, Communication, Finances, Personnel, Démocratie, Citoyenneté : **Favorable**

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

**PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT D'ETABLISSEMENTS
SCOLAIRES SPECIALISES**

La Ville de Guipavas est régulièrement sollicitée pour sa participation aux charges de fonctionnement d'établissements dispensant un enseignement spécialisé (CLIS ou IME).

La commune ne disposant pas de classe de ce type, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer la somme de 727,42 € par enfant scolarisé (basée sur la participation forfaitaire versée en 2016 aux établissements scolaires privés de la commune) pour le centre d'éducation motrice Créach ar Roual de Dirinon et l'IME et SESSAD Jean Perrin de Brest ; pour l'école Sainte-Anne de Plabennec, une participation de 670,81 € par enfant scolarisé conformément à leur demande, soit :

- Centre d'éducation motrice Créach ar Roual – Dirinon 3 enfants scolarisés	2 182,26 €
- IME et SESSAD Jean Perrin – Brest 5 enfants scolarisés	3 637,10 €
- Ville de Plabennec, école Ste Anne 2 enfants scolarisés	1 341,62 €

Avis des Commissions

- Vie scolaire, Petite enfance, Jeunesse, Solidarités, Affaires sociales, Handicap : **Favorable**
- Administration Générale, Communication, Finances, Personnel, Démocratie, Citoyenneté : **Favorable**

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

**SIGNATURE DE CONVENTIONS DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DU PROJET
EDUCATIF DE TERRITOIRE - ANNEE SCOLAIRE 2016/2017**

La municipalité a élaboré le Projet Educatif de Territoire (PEDT) lié à la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée 2016. L'objectif est de mobiliser toutes les ressources de son territoire afin de garantir la continuité éducative et d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

Celui-ci favorise la création de synergies entre les acteurs du territoire tout en respectant le domaine de compétence de chacun d'entre eux. C'est dans ce contexte que la Ville de Guipavas souhaite enrichir l'offre éducative proposée aux enfants pendant le temps d'activités périscolaires en soutenant les initiatives des associations volontaires désireuses de participer à ce projet ambitieux.

Les associations désignées ci-après ont manifesté leur intention de participer à l'animation de ce temps d'activités périscolaires pour l'année scolaire 2016/2017. En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de leur attribuer les subventions suivantes :

- Lire et faire lire	875 €
- ACPI	175 €
- Les amis du CCFD-Terre Solidaire	525 €
- Les Gars du Reun Basket	2800 €
- Les Gars du Reun Tennis	2320 €
- Les Gars du Reun Tennis de Table	2800 €
- Les Gars du Reun Football	2800 €
- Vers la joie	2800 €
- Les amis du musée	1400 €
- Amicale Laïque de Coataudon section Gymnastique	2800 €
- Amicale Laïque de Coataudon section Football	2800 €

Le montant de ces subventions est calculé sur la base d'un forfait de 40 € maximum par intervention incluant le temps de préparation, d'animation ainsi que la fourniture de matériel consommable, pour les associations dont les intervenants sont salariés, et un forfait de 5 € maximum par intervention incluant le temps de préparation, d'animation et la fourniture de matériel consommable pour les associations dont les intervenants sont bénévoles.

Ces subventions seront versées trimestriellement à terme échu en fonction des prestations réalisées.

- Il est également proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir.

Avis des Commissions

- *Vie scolaire, Petite enfance, Jeunesse, Solidarités, Affaires sociales, Handicap* : **Favorable**
- *Administration Générale, Communication, Finances, Personnel, Démocratie, Citoyenneté* : **Favorable**

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS

Il est proposé au Conseil Municipal de verser aux associations Guipavasiennes, citées ci-dessous, une subvention exceptionnelle, sous réserve de la production de justificatifs.

<i>Association</i>	<i>Objet</i>	<i>Date</i>	<i>Proposition</i>
<i>Cyclo Club de Guipavas</i>	Toutes à vélo à Strasbourg	26 mai au 5 juin 2016	700,00
<i>AST</i>	AIRL	24 avril 2016	450,00
<i>Handi Brest</i>	Sport adapté		1 000,00
<i>APE Kerafloch</i>	Trail du Douvez	24 avril 2016	500,00
<i>ALC Foot</i>	Coupe du monde des jeunes	4 au 9 juillet 2016	500,00
<i>Guipavas BMX</i>	30 ans du Club	10 septembre 2016	500,00
<i>Mat Club</i>	Championnat de France d'Echec	10 au 16 avril 2016	200,00

Avis des Commissions

- Vie Associative Culturelle et Sportive, Loisirs, Quartiers, Relations internationales, Numériques, Anciens combattants : **Favorable**

- Administration Générale, Communication, Finances, Personnel, Démocratie, Citoyenneté : **Favorable**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard Kerleguer : « On renouvelle la demande qui a avait été faite et l'engagement de l'adjoint lors du Conseil Municipal du 3 février, où il devait être mis en place un groupe de réflexion avec les représentants des autres groupes. On renouvelle cette demande. »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jacques Moal : « je veux bien qu'on parle de ce que j'ai fait, et après on parlera de ce que je n'ai pas fait. L'idée n'est absolument pas oubliée, c'est un point d'une grande importance qui nécessite du temps et de la disponibilité des uns et des autres. »

Monsieur Bernard Kerleguer ajoute : « Ce n'était pas une critique. C'était simplement dire que nous souhaitions y participer, c'est tout. »

Monsieur Jacques Moal confirme l'intérêt évident de cette demande et du projet qui sera mené.

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

PROGRAMMATION CULTURELLE - ADOPTION DES TARIFS 2016/2017

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs de la saison culturelle 2016/2017 comme suit :

1 - Tarifs des spectacles :

Les tarifs se déclinent selon la notoriété de l'artiste programmé et la forme du spectacle proposé.

	Tarifs*		
	Plein Tarif	Tarif Réduit	Moins de 5 ans
A	29 €	23 €	Gratuité
B	17,50 €	13,50 €	Gratuité
C	11,50 €	9,50 €	Gratuité
D	9 €	5 €	3 €
E	Selon les spectacles		
F	5 €	3 €	Gratuité
Scolaires et centres de loisirs	4 €		
Festival de magie	18€	14€	moins de 10 ans : 6 €
Tremplin magique	9 €	5 €	

*L'ensemble de ces catégories de spectacle pourra faire l'objet d'un ajout de tarification spéciale dans le cadre d'éventuels partenariats.

Les tarifs réduits seront applicables aux :

- moins de 25 ans,
- étudiants,
- demandeurs d'emploi,
- titulaires de carte d'invalidité,
- détenteurs de carte comités d'entreprises,
- groupes de plus de 10 personnes,
- abonnés de la saison culturelle.
- Dans le cadre du tremplin magique, le tarif réduit sera appliqué aux détenteurs d'un billet pour un spectacle du week-end du Festival.

2 - Tarifs des abonnements :

- Carte individuelle d'abonnement : 6 €
- Carte d'abonnement (couple, famille) : 10 €
- Carte groupe : 15 €

Avis des Commissions

- Vie Associative Culturelle et Sportive, Loisirs, Quartiers, Relations internationales, Numériques, Anciens combattants : **Favorable**

- Administration Générale, Communication, Finances, Personnel, Démocratie, Citoyenneté : **Favorable**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Paul Messenger : « J'ai une remarque que j'ai déjà formulée en commission : pour les évolutions de ces tarifs, cela fait 3 ans où l'on dit qu'on regarde l'inflation et elle n'est pas suffisante pour que l'on fasse basculer le tarif. Je souhaiterais qu'il y ait une sorte de cumul de cette inflation sur les années parallèlement au tableau des tarifs, pour que l'on voit à partir de quel moment on peut rajouter 0.50 € par-ci par-là, pour ne pas qu'au bout d'un moment on ait une augmentation qui devienne un peu trop importante d'un coup. C'est donc une demande de création d'un tableau Excel sur l'inflation pour voir comment cela à évoluer en cumulant. Si on continue tous les ans à dire l'inflation n'a pas été telle que le tarif de l'an dernier ne bouge pas, ça ne bougera jamais. »

Monsieur le Maire précise que nous sommes sur des taux relativement faible depuis un moment, donc même en les cumulant on aurait du mal à arriver au 0.50 €. « Ce que l'on veut c'est des tarifs « ronds » pour des facilités de paiement et de remboursement. De toute façon cette idée n'est pas oubliée ».

Monsieur Fabrice Jacob rappelle à Monsieur Jean-Paul Messenger qu'un établissement sur la commune ne fait pas payer ses abonnements.

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

LOCATION DE VIDEOPROJECTEURS A L'ALIZE : TARIFS 2016

Il est proposé au Conseil Municipal la tarification suivante :

	KIT VIDEO SIMPLE	KIT VIDEO FULL	KIT VIDEO FULL HD AVEC PRESTATION TECHNICIEN*	
	Forfait	Forfait	Forfait Demi-journée	Forfait journée
**Associations guipavasiennes et manifestations à caractère humanitaire	50 €	100 €	250 €	415 €
Caution	100 €	300 €		
Organismes publics	100 €	100 €	250 €	415 €
Caution	100 €	300 €		
Entreprises et comités d'entreprises de la commune	60 €	200 €	350 €	515 €
Caution	100 €	300 €		

Associations, entreprises, comités d'entreprises et organismes extérieurs à la commune	75 €	400 €	550 €	715 €
Caution	100 €	300 €		
Salons commerciaux	75 €	400 €	550 €	715 €
Caution	100 €	300 €		
Entreprises de spectacle	75 €	400 €	550 €	715 €
Caution	100 €	300 €		

*Ces tarifs comprennent la location majorée de l'intervention d'un technicien.

**Pour les associations de la commune, la 1^{ère} location sera gratuite.

Avis des Commissions

- Vie Associative Culturelle et Sportive, Loisirs, Quartiers, Relations internationales, Numériques, Anciens combattants : **Favorable**

- Administration Générale, Communication, Finances, Personnel, Démocratie, Citoyenneté : **Favorable**

Monsieur Jacques Gosselin ajoute qu'il trouve très bien de mettre à la disposition des associations et entreprises un vidéoprojecteur. « Je vois également que l'on demande une caution. La caution a un rôle dissuasif. Les cautions sont vraiment très faibles. S'il arrive quelque chose au vidéoprojecteur, la caution ne couvre pas le prix du vidéo je pense. »

Monsieur le Maire précise qu'ils sont fixés donc le risque pourrait venir d'une mauvaise manipulation.

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

TRETEAUX CHANTANTS : FIXATION DU TARIF

Comme en 2015, la Ville de Brest demande aux villes partenaires de se positionner sur un nombre de places à acheter au tarif de 12 € pour la finale des Tréteaux Chantant prévue à l'Aréna le 24 novembre prochain.

Il est proposé au Conseil Municipal:

- d'acheter 170 billets à 12 €
- de fixer le prix public à 5 €

Avis des Commissions

- Vie Associative Culturelle et Sportive, Loisirs, Quartiers, Relations internationales, Numériques, Anciens combattants : **Favorable**

- Administration Générale, Communication, Finances, Personnel, Démocratie, Citoyenneté : **Favorable**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Isabelle Guérin : « Je n'ai pas changé d'avis depuis l'année passée et je considère toujours que le prix de ces billets que l'ont fait payer à nos aînés n'est pas justifié. Une petite remarque, en commission on avait évoqué la possibilité, sachant que l'année passée seuls 120 billets avaient été achetés, de n'en acheter que 120 et voir s'il était possible en cas de réelle nécessité d'en acheter des supplémentaires. En partant sur la base des 120 billets à 5 € ça représente une dépense supplémentaire pour Guipavas de 600 €.

Je vais le dire, on a un peu moins d'adjoints depuis quelques semaines, ce n'est pas la même ligne budgétaire, mais l'un dans l'autre les 600 € ne sont pas une dépense me semble-t-il pharaonique. »

Monsieur le Maire prend la parole : « Je ne vais pas mélanger les 2 budgets. Le budget pour les indemnités des adjoints n'est pas pris sur le budget culturel. La gestion des budgets se fait poste par poste. 170 c'est au-dessus de 120, nombre que nous avons pris l'année dernière, mais cela permet aussi de répondre à un autre contexte. Ce n'est pas le paiement qui a freiné, car toutes les communes, même celles qui ne faisaient pas payer, ont vu la fréquentation baissée. Pourquoi ? D'abord l'Arena qui ne plait pas forcément à tout le monde, la vedette de l'époque ne plaisait peut être pas non plus, peut-être, je ne veux pas juger. Et peut-être que les grands rassemblements dans des grandes salles étaient particulièrement craints par la population, vu le contexte malheureux que nous vivions à ce moment-là. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette vente assez médiocre dans les communes. »

Monsieur Jacques Moal ajoute : « L'an dernier, il y a eu 282 billets achetés à 12 €, 98 vendus à 7 €, ce qui fait qu'il y a eu 176 billets de détruits pour un montant total de 1 232 €. Cette question avait été posée en commission et nous n'avions pas de réponse, la voici donc. Il a également une chute sur l'intérêt manifesté par les personnes, avant il y avait 12 à 13 chanteurs inscrits par commune, et cela a sérieusement baissé. Y a-t-il un désintérêt pour l'opération ? La question est aussi posée. »

Monsieur le Maire précise que la marge reste de 50 et est donc relativement faible.

Monsieur Jean-Paul Messenger ajoute qu'il faudra suivre ce dossier de prêt car l'année dernière la ville de Brest avait attribué 282 billets dans le cadre d'un budget avec répartition des places par communes. Si les communes baissent le nombre de billets achetés, leur budget risque d'être un peu déséquilibré.

Monsieur le Maire prend la parole : « Il sera suivi de près. On s'est quand même éloigné de l'esprit des tréteaux chantants. Peut-être que cela explique le désintérêt que l'on peut constater aujourd'hui. »

Décision du Conseil Municipal : Adopté à la majorité.

Vote contre : Mme Isabelle Guérin

**FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE –
ATTRIBUTION DES MARCHES**

La présente consultation concerne la fourniture et la livraison de produits alimentaires pour la restauration collective. Ce marché à bons de commande avec minimum et maximum, est d'une durée de 12 mois à compter du 1^{er} août 2016, reconductible une fois pour une période d'un an.

Conformément au Code des Marchés Publics, un avis d'appel public à concurrence a été lancé sous forme d'Appel d'Offres Ouvert, le 5 avril 2016.

L'ensemble des prestations faisant l'objet du marché est susceptible de varier dans les limites annuelles suivantes :

Montant minimum : 177 800 € HT

Montant maximum : 216 500 € HT

A titre indicatif :

	Montant minimum HT	Montant maximum HT
Lot n°1 Viande fraîche de bœuf, veau, porc, agneau.	17 000 €	23 800 €
Lot n°2 Charcuterie.	6 200 €	9 500 €
Lot n°3 Volailles.	8 500 €	12400 €
Lot n°4 Surgelés.	45 000 €	54 000 €
Lot n°5 Epicerie.	37 500 €	42 500 €
Lot n°6 Fruits et légumes frais.	21 000 €	27 000 €
Lot n°7 Produits laitiers et ovoproduits.	40 500 €	43 000 €
Lot n°8 Produits laitiers issus de l'agriculture biologique.	300 €	1 000 €
Lot n°9 Glaces bio.	1 800 €	3 300 €

Après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 13 juin 2016, décide de déclarer le lot n° 9 infructueux en raison d'absence d'offre et de retenir les entreprises suivantes :

- Lot n° 1 : Sovéfris – Ploudaniel (29)
- Lot n° 2 : Sovéfris – Ploudaniel (29)
- Lot n° 3 : Société de Distribution Avicole – Ancenis (44)
- Lot n° 4 : Pomona Passion Froid – Carquefou (44)
- Lot n° 5 : Pomona Episaveurs Bretagne – Saint-Jacques de la Lande (35)
- Lot n° 6 : Le Saint – Bourg-Blanc (29)
- Lot n° 7 : Sovéfris – Ploudaniel (29)
- Lot n° 8 : La Ferme de Ker Ar Beleg - Tréouergat (29)

Au vu de cet avis, il est proposé au Conseil Municipal de retenir les entreprises mentionnées ci-dessus, d'approuver les différentes pièces du marché, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement sur la base des montants indiqués, ainsi que toutes les pièces à intervenir.

Avis de la Commission

- Administration Générale, Communication, Finances, Personnel, Démocratie, Citoyenneté : **Favorable**

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

FIXATION DES REMUNERATIONS DES ANIMATEURS VACATAIRES

Par délibération du 13 novembre 2013 la rémunération des animateurs vacataires a été fixée.

Afin de pourvoir au remplacement des directeurs titulaires, il peut être fait appel à des directeurs vacataires.

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier la délibération et de fixer la rémunération des directeurs comme suit :

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT, ACCUEIL LIBRE ET EVEIL SPORTIF

- Directeur (BAFD ou équivalent ou BAFD Stagiaire)	V	78 €	½ V	39 €
- Directeur adjoint BAFD ou équivalent ou BAFD Stagiaire ou BAFA confirmé	V	66 €	½ V	33 €
- Animateur BAFA ou équivalent	V	54 €	½ V	27 €
- Animateur stagiaire ou équivalent		V	48 €	½ V 24 €
- Animateur non diplômé	V	44 €	½ V	22 €

CAMPS

-	Directeur (BAFD ou équivalent ou BAFD Stagiaire)	V		90 €
-	Directeur adjoint BAFD ou équivalent ou BAFD Stagiaire ou BAFA confirmé	V		74 €
-	Animateur BAFA ou équivalent	V		58 €
-	Animateur stagiaire ou équivalent		V	54 €
-	Animateur non diplômé	V		50 €

La rémunération brute des animateurs est majorée des congés payés correspondants. De plus, la rémunération des animateurs titulaires du brevet de surveillant de baignade est majorée de 2 € par vacation.

Avis de la Commission

- *Administration Générale, Communication, Finances, Personnel, Démocratie, Citoyenneté* : **Favorable**

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

AUTORISATION DE REMISE GRACIEUSE DE LA MISE EN DEBET DU TRESORIER MUNICIPAL

Par jugement du 18 janvier 2016, la Chambre Régionale des Comptes de Bretagne a constitué, au titre de l'exercice 2013, Monsieur le Trésorier municipal débiteur de la commune, pour les sommes de 1505.72 € et 1300.32 €.

Ces débits concernent respectivement des remboursements aux élus de frais de déplacement engendrés à l'occasion du 96^e congrès des Maires de France ainsi qu'aux assises des petites villes de France. Ces déplacements n'ont pas fait l'objet d'une délibération accordant de mandat spécial, la commune ayant considéré qu'il ne s'agissait pas de dépenses relevant d'un caractère exceptionnel mais d'organisations annuelles.

A la suite de l'émission des mandats par la collectivité, Monsieur le Trésorier municipal a donc procédé au virement de ces remboursements sans exiger de délibération accordant de mandat spécial se basant sur le caractère récurrent de ces dépenses.

Conformément au jugement précité de la Chambre Régionale des Comptes, deux titres de recettes ont été émis à l'encontre du Trésorier municipal qui demande à la collectivité une remise gracieuse pour ces montants au motif que ces dépenses ont bien été effectuées dans l'intérêt général, que la commune n'a pas subi de préjudice financier et prévoit un budget annuel à ce sujet.

Considérant l'argumentation ci-dessus, il est proposé au Conseil Municipal de répondre favorablement à la demande de remise gracieuse émise par le Trésorier au titre de 2013.

Avis de la Commission

- *Administration Générale, Communication, Finances, Personnel, Démocratie, Citoyenneté* : **Favorable**

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

Ne participe pas au vote : M Michel Bars

ADMISSION EN NON-VALEUR

Malgré la mise en œuvre de toutes les procédures, la Trésorerie de Guipavas n'a pu recouvrer certaines créances pour un montant de 289.13 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur ce montant, conformément aux justificatifs fournis.

Avis de la Commission

- *Administration Générale, Communication, Finances, Personnel, Démocratie, Citoyenneté* : **Favorable**

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Prochain Conseil Municipal le mercredi 05 octobre 2016 à 18h30.



Fin de séance à 20h30

